

Charte de prêt des liseuses

La Bibliothèque municipale d'Angers souhaite donner à ses adhérents un accès à la lecture numérique.

Désormais des liseuses sont empruntables dans l'ensemble des médiathèques du réseau. Elles contiennent romans, nouvelles, essais, recueils de poésie ou encore pièces de théâtre. D'Homère aux derniers prix littéraires, toutes les époques et tous les genres sont proposés en tenant compte de l'offre de chaque éditeur.

Ce document indique les conditions d'accès à ce service.



Bibliothèque

municipale d'Angers
www.bm.angers.fr



Conditions générales

Le prêt des liseuses électroniques est réservé aux **adhérents** au réseau de la Bibliothèque municipale d'Angers **âgés d'au moins 16 ans**, titulaires d'un **abonnement Lire ou Multimédia** (adhésion en cours de validité). L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la charte d'utilisation. Cette charte sera signée par l'utilisateur lors du premier emprunt et conservée à la Bibliothèque municipale. Un autre exemplaire sera mis à disposition dans le coffret contenant la liseuse.

La **liseuse est placée sous la responsabilité de l'emprunteur** pendant toute la durée du prêt et jusqu'à vérification des matériels et configurations par les bibliothécaires. La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée **en cas de perte, de vol ou de détérioration** des matériels.

En cas de non restitution de la **liseuse** quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, de détérioration de l'appareil ou d'altération des contenus et configurations, un courrier sera adressé à l'emprunteur ou à son représentant légal s'il est mineur, donnant un délai d'un mois pour restituer ou **rembourser** le document à la bibliothèque. Passé la date précisée par ce courrier, le dossier sera transféré à la Trésorerie municipale et l'emprunteur devra alors rembourser directement les documents auprès du Trésor Public. Le coût d'une liseuse est de **150 euros**.

En cas de non restitution du **câble USB** fourni avec la liseuse, l'emprunteur devra le rembourser à la bibliothèque. Le coût du câble USB est de **10 euros**.

Conditions d'utilisation

◆ Le prêt

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois.

Le prêt est d'une **durée de 3 semaines non renouvelable**.

Le prêt concerne un dispositif comprenant :

- une liseuse Cybook Odyssey Fontlight HD dans une pochette
- un câble USB
- la charte de prêt
- un guide d'utilisation
- la liste des titres chargés sur la liseuse

Le contenu de la boîte est vérifié au moment du prêt en présence de l'utilisateur.

◆ Le retour

Le retour doit se faire **dans la bibliothèque d'emprunt** de la liseuse, directement **auprès des bibliothécaires** (les automates de prêt et boîtes de retour ne peuvent être utilisés).

Le retour s'effectue en deux temps :

- dans un premier temps, le bibliothécaire vérifie en présence de l'utilisateur que tous les éléments matériels sont restitués,
- puis il vérifie en bureau que la configuration de la liseuse n'a pas été modifiée afin de valider le retour.

Au moment du retour, les utilisateurs sont invités à remettre aux bibliothécaires le questionnaire fourni avec la liseuse dûment rempli. Il permettra à l'équipe des bibliothécaires de mieux connaître son public, ses usages et ses attentes.

Tout retard dans le retour d'une liseuse bloque l'ensemble des prêts.

◆ La réservation

Toute liseuse faisant l'objet d'un emprunt par un autre utilisateur peut être réservée en s'adressant aux bibliothécaires ou en formulant la demande sur le site internet de la bibliothèque municipale : <http://www.bm.angers.fr/>

◆ Éléments techniques

L'emprunteur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur les liseuses mises à disposition par la Bibliothèque municipale.

En cas de problème concernant leur fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter les bibliothécaires en se rendant dans l'une des médiathèque du réseau, par téléphone au 02-41-24-25-50 ou par mail à l'adresse bibliotheque@ville.angers.fr.

La présente charte est évolutive.

En utilisant ce service, je m'engage à :

- respecter les règles de prêt, retour et réservations,
- restituer la liseuse en l'état (support et contenu),
- respecter les préconisations techniques.